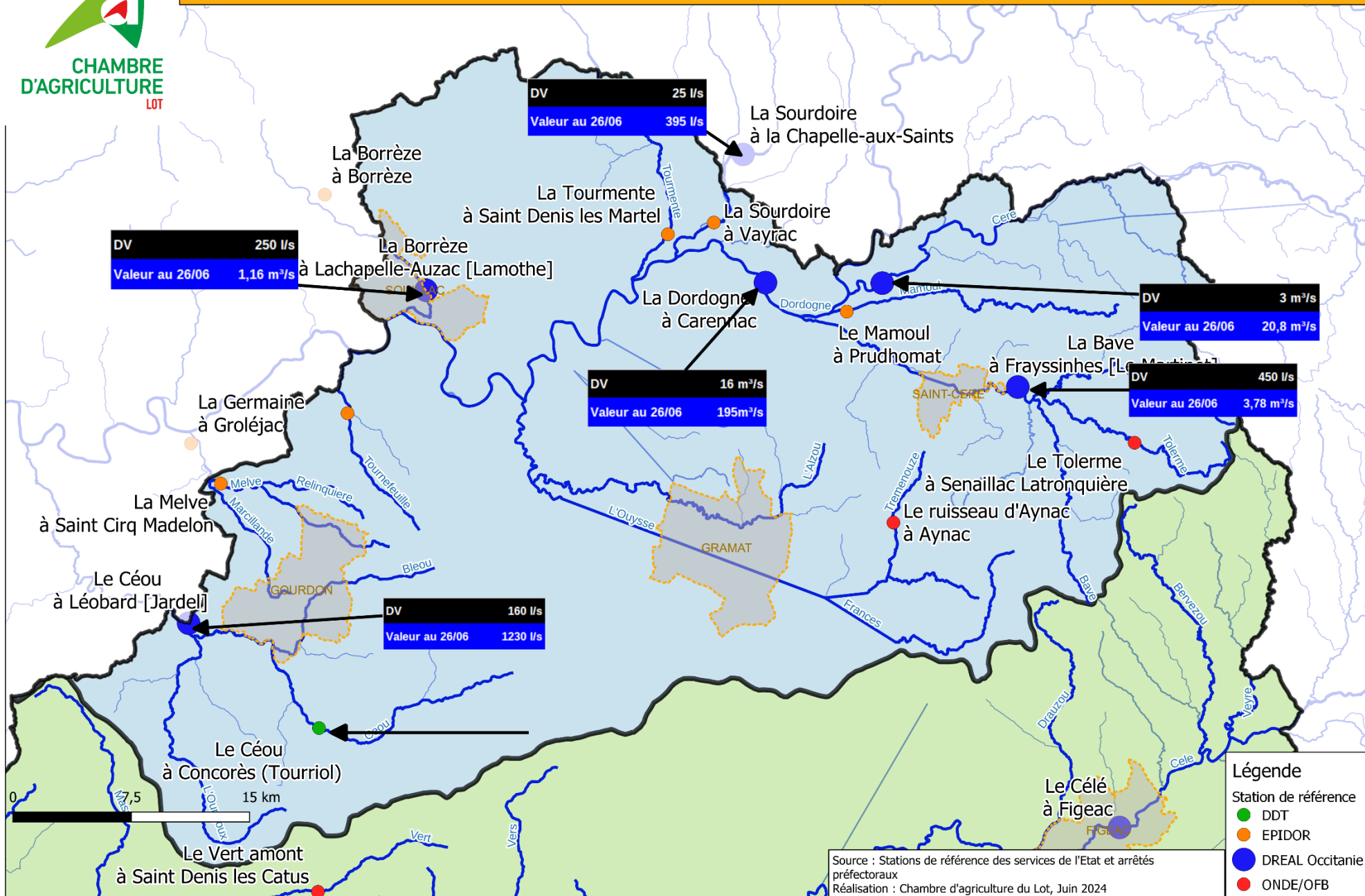




Etat des débits des cours d'eau et des restrictions

Pour le moment aucune restriction sur les cours d'eau du bassin de la Dordogne. Au contraire, avec les fortes précipitations de la semaine passée, les débits des cours d'eau sont en hausse.

Débits des cours d'eau - Vallée de la Dordogne



DV = Le Débit de Vigilance ne peut être inférieur à la valeur de DOE définie dans le SDAGE pour le point nodal concerné, ou à la valeur du DOC ; il se situe généralement à 120 % du DOE ou du DOC. Ce débit n'engendre **aucune restriction pour l'irrigation**.

DA = Le Débit d'Alerte est le premier seuil de fixation de limitations d'usage. **Pour l'irrigation, les prélèvements sont réduits de 30 %.**

DAR = Le Débit d'Alerte Renforcée est le second seuil de fixation de limitations d'usage plus strictes. **Pour l'irrigation, les prélèvements sont réduits de 50 %.**

DCR = Le Débit de Crise est le débit de référence au-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits. **L'irrigation est interdite sauf cas des cultures dérogatoires.**

Limitations d'usage

Aucune limitation d'usage pour l'instant.

Rédigé avec le soutien financier de :



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



Directeur de la publication : M. Christophe CANAL, Président de la Chambre d'Agriculture du Lot

Reproduction partielle interdite

Ce bulletin de suivi hydrologique a été réalisé par Clément MARTEL, conseiller en gestion de l'eau de la Chambre d'Agriculture du Lot, dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture d'Occitanie

Contact : 05 65 23 22 22 - Email : c.martel@lot.chambagri.fr

Vous pouvez consulter ce bulletin sur notre site internet :

lot.chambre-agriculture.fr
OPE.COS.ENR n°907- 12/07/2019